BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1994

43 – HAUTE-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY-EN-VELAY

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20260173. *Date de parution :* 10 septembre 2026. *Annonce numéro :* 696.
Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

108 524 265 RCS Le Puy en Velay.
HERNANDEZ CHRISTOPHE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Nom commercial : C.T.A.B.
Adresse : 128 b, Avenue D'Auvergne, 43100 Brioude.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 128000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'activité de contrôle technique automobile, véhicules légers et de catégorie L..
Adresse : 128 b, Avenue D'Auvergne, 43100 Brioude.
Précédent propriétaire : 524 367 612 RCS Clermont Ferrand. **CONTROLE AUTO LEMBRON.**
Date de commencement d'activité : 2 septembre 2026.
Publication légale : Zoomdici.fr *du* 7 septembre 2026.
Oppositions : Au Cabinet C.J.A. AVOCATS ASSOCIES sis Le Patio des Carmes - 8 avenue de la dentelle 43000 LE PUY EN VELAY..
Commentaires : Le Fonds vendu constituait l'établissement secondaire du précédent propriétaire lequel était immatriculé sous le numéro 52436761200024 au RCS LE-PUY-EN-VELAY. Acte sous seing privé en date du 02/09/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de LE PUY EN VELAY le 07/09/2026, Dossier 2026 00018609. Référence : 4304P01 2026 A 00992. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : Zone d'Activité Commerciale DES COUSTILLES 63340 SAINT-GERMAIN-LEMBRON. Adresse du nouveau propriétaire : 128 B Avenue d'Auvergne 43100 BRIOUDE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..